ASSEMBLÉE NATIONALE

24 janvier 2017

ADAPTATION DU CODE MINIER AU DROIT DE L'ENVIRONNEMENT - (N° 4382)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N º 309

présenté par M. Chanteguet

à l'amendement n° 250 (Rect) du Gouvernement

APRÈS L'ARTICLE PREMIER

Supprimer l'alinéa 31.

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'alinéa 31 conduirait à appliquer l'article L. 611-8 du code minier à toutes les collectivités d'outremer, ce qui peut inclure la Polynésie Française alors que cet article ne vise pas certaines collectivités d'outre-mer. Il convient donc de supprimer cet alinéa qui créée une ambiguïté juridique.